

COMMUNE DE MIREPOIX (Ariège)

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal										15/2016			
Total memb	23	Exercice	23	Convoc	07/04	Prés.	17	Abs	6	Proc.	4	Votants	21

Par suite d'une convocation en date du sept avril deux mille seize, les membres composant le Conseil municipal de MIREPOIX (Ariège) se sont réunis à la Mairie de MIREPOIX (Ariège) le douze avril deux mille seize à vingt heures trente, sous la présidence de Nicole QUILLIEN, Maire.

Présents : QUILLIEN Nicole, GARCIA Pierre, ALBAN Marie-Françoise, CAUX Xavier, DILLON Valérie, CATALA Fabien, SARRAIL Claudine, CIBIEL Christian, ROUGÉ Pierre, ESCANDE Jacques, CAZANAVE Véronique, VIDAL Candy, MARIEIRO Fabienne, BOURDONCLE Stéphane, SAINT MARTIN Jean, BAJAN Andrée, ABELLANET LE MINEZ Monique.

Absents excusés : JOLIBERT Marie-Christine, LEVENARD Christian, BERSANS Muriel, ANGLADE Jordane, BIARD Ludovic, PEISER Jean-Luc.

Procurations : JOLIBERT Marie-Christine à ESCANDE Jacques, ANGLADE Jordane à GARCIA Pierre, BIARD Ludovic à QUILLIEN Nicole, PEISER Jean-Luc à SAINT MARTIN Jean.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. Madame VIDAL Candy est désignée, à l'unanimité, pour remplir cette fonction.

Objet : Demande d'assistance à maîtrise d'ouvrage auprès de la DRAC pour la rédaction d'un cahier des charges en vue de la consultation d'un bureau d'études pour la création d'un secteur sauvegardé sur la commune

Madame le Maire explique au conseil municipal que dans le cadre du schéma d'aménagement urbain « Mirepoix 2030 », 3 plans d'actions ont été définis afin d'affirmer une politique touristique autour de la destination « Pyrénées Cathares » répondant également au plan d'actions « Grands sites ».

Des fiches « action » jointes à la présente, (annexes 1/2/3) définissent le contexte du projet, la description de l'action et les besoins en accompagnement.

Ces projets, dans le cadre de la mission AIDER, bénéficient d'un accompagnement technique et financier, l'étude prend en compte la transversalité des problématiques tout en ayant une expertise pointue dans chacun des domaines suivants :

- Urbanisme,
- Mobilité douce et environnement,
- Tourisme et patrimoine,
- Architecture, histoire et patrimoine.

Pour le dernier point, compte tenu de la qualité patrimoniale du tissu urbain de la ville ainsi que de très nombreux monuments historiques, la commune de Mirepoix en collaboration avec les services de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) et le Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine (STAP) de l'Ariège, envisagent de réaliser une étude prospective pour choisir un outil de patrimonialisation adapté à cet ensemble de grande qualité.

Cet ensemble présente aujourd'hui une protection partielle et perfectible par le biais de la gestion des abords des monuments historiques et d'un site inscrit. Aucune étude globale de la cité n'a encore été réalisée. La Commune, consciente de ce déficit, dès 2012, a choisi un bureau d'étude, pour réaliser une étude diagnostic.

En 2012, le cabinet AARP, dirigé par l'architecte Rémi PAPILLAUT, avait reçu pour mission de déterminer, en fonction de critères objectifs, la faisabilité d'une Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP) ou d'un Secteur Sauvegardé.

Les résultats de cette étude communiqués aux services de l'Etat et de la Commune, font clairement apparaître qu'un outil de protection doit être instauré. Ce plan de sauvegarde et de mise en valeur permettrait, outre le meilleur contrôle des projets

REÇU EN PREFECTURE
le 14/04/2016
Application agréée E-legalite.com

compte de la qualité des places, des couverts, des rues, des cours et promenades, dans une stratégie de mise en valeur de l'espace public (réglementation des enseignes, mobilier urbain, gestion du stationnement, volet paysager, traitement du sol etc.)

En réponse aux différents arguments avancés, Madame le Maire propose de demander aux services de la DRAC et du STAP, une assistance à maîtrise d'ouvrage pour la rédaction d'un cahier des charges en vue de la consultation d'un bureau d'études pour la création d'un secteur sauvegardé.

Madame le Maire précise que des subventions à hauteur de 80 % pourront être sollicitées auprès de la DRAC et du Conseil Régional (critères « développement touristique – grands sites). Voir fiche action 1/3 jointe à la présente.

Bien que pour certains élus, 2030 paraisse très lointain, Madame le Maire explique que la commune doit se projeter dans une réflexion globale afin d'éviter de réaliser des travaux au coup par coup et sans cohérence.

Une étude globale définira les aménagements urbains du projet « MIREPOIX 2030 », cette étude présentera plusieurs volets, dont le secteur sauvegardé.

Les 3 fiches « action », présentées en annexe, définissent le contexte des projets, la description des actions, le calendrier de mise en œuvre, le détail des dépenses ainsi qu'un plan de financement.

Madame le Maire dit qu'une réunion du conseil municipal aura lieu le 19 mai 2016 à 20 h 30 au cours de laquelle le bureau d'études AARP PAPILLAUT, présentera l'étude de faisabilité réalisée en 2012, il sera accompagné de Monsieur POIRIER, Architecte des Bâtiments de France, d'élus et de techniciens ayant déjà mis en œuvre un secteur sauvegardé.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Où l'exposé de sa Présidente, et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Adopte** le projet « MIREPOIX 2030 » tel que présenté dans les 3 fiches « action » jointes (1/3 : secteur sauvegardé, 2/3 : sécuriser et valoriser « les couverts », 3/3 : définir les aménagements urbains du projet « MIREPOIX 2030 ») jointes à la présente,
- **Décide** de demander aux services de l'Etat (DRAC/STAP) d'aider la commune dans cette démarche par une assistance à maîtrise d'ouvrage pour la rédaction, entre autres, d'un cahier des charges en vue d'une consultation de bureaux d'études qualifiés pour la création d'un secteur sauvegardé,
- **Autorise** Madame le Maire à solliciter l'Etat (DRAC) et le Conseil Régional Midi-Pyrénées/Languedoc-Roussillon pour l'obtention de subventions sur la base de :

	HT €	TTC €
Evaluation étude	100 000,00	120 000,00
DRAC 50 % (critères « développement touristique/préservation patrimoine »)	50 000,00	
Conseil régional (critères « développement touristique-Grands Sites : 50 % plafond 30 000€)	30 000,00	
Total subventions sollicitées	80 000,00	80 000,00
Solde à la charge de la commune		40 000,00

- **Dit** que les crédits sont inscrits au budget 2016,
- **Charge** Madame le Maire de toutes les démarches pour la bonne réalisation des présentes.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que ci-dessus,
et ont signé au registre tous les membres présents.

1^{er} Adjoint délégué aux Finances
Suppléant de M^{me} Le Maire

Le Maire,



Pierre GARCIA


Nicole QUILLIEN



REÇU EN PREFECTURE
le 14/04/2016

Application agréée E-legalite.com

009-210901948-2016 0412-1502016-DE

PROJET 2	MIREPOIX 2030 Création d'un Secteur Sauvegardé pour la valorisation du patrimoine bâti et des espaces publics		ACTION 1/3
Axe stratégique	Affirmer une politique touristique autour de la destination Pyrénées Cathares (Axe 1)		
Besoin en accompagnement	Accompagnement technique : accompagner la Commune de Mirepoix à la création d'un secteur sauvegardé pour la valorisation du patrimoine bâti et des espaces publics Accompagnement financier : aide financière pour l'étude		
Maitre d'ouvrage	COMMUNE DE MIREPOIX		
Contexte du projet	<p>Compte tenu de la qualité patrimoniale du tissu urbain de la ville ainsi que de très nombreux monuments historiques (58), la commune de Mirepoix en collaboration avec les services de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) et le Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine de l'Ariège (STAP), s'est engagée dans une étude prospective pour choisir un outil de patrimonialisation adapté à cet ensemble de grande qualité.</p> <p>Cet ensemble présente aujourd'hui une protection partielle et perfectible par le biais de la gestion des abords des monuments historiques et d'un site inscrit. Aucune étude globale de la cité n'a encore été réalisée. La Commune, consciente de ce déficit, a choisi un bureau d'étude, pour réaliser une étude diagnostic.</p> <p>Le cabinet AARP dirigé par l'architecte Rémi Papillaut a reçu pour mission de déterminer, en fonction de critères objectifs, la faisabilité d'une Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP) ou d'un Secteur Sauvegardé.</p>		
Description de l'action	<p>Les résultats de cette étude communiqués aux services de l'Etat et de la Commune, font clairement apparaître que le secteur sauvegardé est l'outil de protection à privilégier. Une esquisse d'un périmètre sauvegardé a été proposée.</p> <p>Ce plan de sauvegarde et de mise en valeur permettrait, outre le meilleur contrôle des projets architecturaux, une prise en compte de la qualité des places, des couverts, des portes, des rues, des cours et promenades, dans une stratégie de mise en valeur de l'espace public.</p> <p>En réponse aux différents arguments avancés, la commune souhaite s'engager dans la création d'un Secteur Sauvegardé.</p>		
Photos / Plans			
Objectif	Création du Secteur Sauvegardé : septembre 2018		
Calendrier de mise en œuvre	<p>Délibération de principe de réalisation de l'étude par le conseil municipal : 12 avril 2016</p> <p>Convention d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) avec l'Etat (DRAC-STAP) : avril 2016</p> <p>Rédaction du cahier des charges : avril/juin 2016</p> <p>Réunion de présentation de l'étude de faisabilité "Secteur Sauvegardé" et retours d'expériences (ANVPAH) : mai 2016</p> <p>Visites de terrain (ex : Figeac, Nérac, Bayonne, etc.) : mai 2016 (suite réunion)</p> <p>Accords des demandes de subventions : septembre 2016</p> <p>Lancement du marché et recrutement du Bureau d'étude : octobre/novembre 2016</p> <p>Début de l'étude : novembre 2016</p>		
Détails des dépenses	Etude pour la création du Secteur Sauvegardé : 100 000€ HT		
Plan de financements	FINANCEURS		
	Conseil Départemental de l'Ariège <i>Critères "Développement touristique / Préservation patrimoine"</i>	Euros	%
		-	0%
	Conseil Régional Midi-Pyrénées/Languedoc-Roussillon <i>Critères "Développement touristique - Grands Sites : 50% plafond 30 000€"</i>	30 000 €	30%
	Etat - DRAC Midi-Pyrénées/Languedoc-Roussillon <i>Critères "Sécurisation et valorisation des monuments historiques"</i>	50 000 €	50%
	Autofinancement	20 000 €	20%
	TOTAL	100 000 €	100%

REÇU EN PREFECTURE

le 14/04/2016

Application agréée E-legalite.com


Acteurs / Structures	Dispositif AIDER	Bruno Fareniaux (Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie)
	Pilotage technique	Préfecture : Jean-Claude Masson, Guillaume André DRAC-STAP : Jean-Pierre Poirier, Julien Delphin DDT : Cédric Godefroy Territoire : Isabelle Alex (Commune de Mirepoix), Benoît Combes (CCPO/CCPM)
	Partenaires identifiés	ABF, DRAC, DDT (SCAT), Conseil Régional LR/MP, Conseil Départemental Ariège, CAUE, ANVPAH
Documents existants	Etude de faisabilité de mise en œuvre d'un Secteur Sauvegardé (Cabinet AARP - Rémi Papillaut) - 2012 Feuille de route « Mirepoix : Grand Site Midi-Pyrénées » - Septembre 2015 Note du service territorial de l'architecture et du patrimoine de l'Ariège - Juin 2015	

REÇU EN PREFECTURE

le 14/04/2016

Application agréée E-legalite.com

009-210901948-2016 0412-1502016-DE

PROJET 2	MIREPOIX 2030 Sécuriser et valoriser "les couverts" de la place de Mirepoix		ACTION 2/3
Axe stratégique	Affirmer une politique touristique autour de la destination Pyrénées Cathares (Axe 1)		
Besoin en accompagnement	<p>Accompagnement technique : accompagner juridiquement la Commune de Mirepoix afin de sécuriser et valoriser « les couverts » de la place de Mirepoix</p> <p>Accompagnement financier : aide financière pour l'étude de diagnostic et de préconisations pour la restauration et la valorisation des couverts</p>		
Maitre d'ouvrage	COMMUNE DE MIREPOIX		
Contexte du projet	<p>Mirepoix bénéficie d'un patrimoine historique et architectural de premier plan (58 immeubles inscrits, 5 classés Monuments Historiques) s'appuyant notamment sur le caractère médiéval de la Bastide avec ses maisons à pans de bois, sa place des couverts, la maison des consuls et ses solives sculptées ou encore l'ancienne cathédrale Saint-Maurice et l'ancien palais Episcopal.</p> <p>C'est à ce titre, tout comme Montségur, que Mirepoix est classée « Grand Site Midi-Pyrénées ». La Commune, également labellisée « station de tourisme », souhaite mettre en place un plan d'actions de préservation et valorisation de la ville.</p> <p>La remise en l'état des 58 couverts tous classés Monuments Historiques est une action prioritaire pour la valorisation de la place de Mirepoix.</p>		
Description de l'action	<p>Une opération collective de restauration est incontournable : d'une part, afin de réaliser un diagnostic précis sur la santé du bâti et de définir les travaux de restauration nécessaire (phasage en fonction des urgences) (Tranche 1). D'autre part, pour réaliser les travaux de restauration de sécurisation et les travaux d'embellissement (Tranche 2). Le sol appartient à la Commune, les plafonds et les piliers appartiennent à des propriétaires privés : il est donc nécessaire d'engager une démarche administrative spécifique et sur-mesure.</p> <p>L'étude devra détailler les travaux à réaliser et faire un chiffrage précis des coûts. Elle devra proposer une méthodologie juridique avec une Maîtrise d'Ouvrage communale et une prise en charge financière par les Collectivités Territoriales (Communes, CC du Pays de Mirepoix, Conseil Départemental de l'Ariège, Conseil Régional LR/MP). Un financement participatif pourra être mis en oeuvre avec l'appui de la Fondation du Patrimoine.</p>		
Photos / Plans			
Objectif	Opération collective de restauration après diagnostic : septembre 2017		
Calendrier de mise en oeuvre	<p>Délibération de principe de réalisation de l'étude par le conseil municipal : 12 avril 2016</p> <p>Convention d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) avec l'Etat (DRAC-STAP) : avril 2016</p> <p>Rédaction du cahier des charges : avril/juin 2016</p> <p>Accords des demandes de subventions : septembre 2016</p> <p>Lancement du marché et recrutement du Bureau d'étude : octobre/novembre 2016</p> <p>Diagnostic / Etat sanitaire des couverts et préconisations (Tranche 1) : novembre 2016/mars 2017</p> <p>Conventionnement avec les propriétaires et travaux : avril/décembre 2017</p> <p>Définition des travaux d'embellissement : avril 2017</p>		
Détails des dépenses	Diagnostic (Tranche 1) et préconisations des travaux (Tranche 2) : 50 000€ HT		
Plan de financements	FINANCEURS		
	Conseil Départemental de l'Ariège <i>Critères "Développement touristique/Préservation patrimoine"</i>	Euros	%
		10 000 €	20%
	Etat - DRAC Midi-Pyrénées/Languedoc-Roussillon <i>Critères "Sécurisation des monuments historiques"</i>	30 000 €	60%
	Autofinancement	10 000 €	20%
	TOTAL	50 000 €	100%

REÇU EN PREFECTURE

le 14/04/2016

Application agréée E-legalite.com

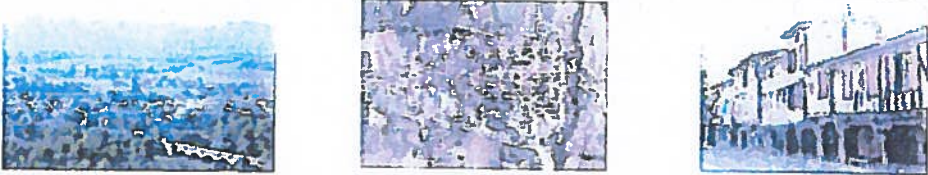
Acteurs / Structures	Dispositif AIDER	Bruno Fareniaux (Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie)
	Pilotage technique	Préfecture : Jean-Claude Masson, Guillaume André DRAC-STAP : Jean-Pierre Poirier, Julien Delphin DDT : Cédric Godefroy Territoire : Isabelle Alex (Commune de Mirepoix), Benoît Combes (CCPO/CCPM)
	Partenaires identifiés	ABF, DRAC, DDT (SCAT), Conseil Régional LR/MP, Conseil Départemental Ariège, CAUE, ANVPAH
Documents existants	Etude de faisabilité de mise en œuvre d'un secteur sauvegardé (Cabinet AARP - Rémi Papillaut) - 2012 Feuille de route « Mirepoix : Grand Site Midi-Pyrénées » - Septembre 2015 Note du service territorial de l'architecture et du patrimoine de l'Ariège - Juin 2015	

REÇU EN PREFECTURE

le 14/04/2016

Application agréée E-legalite.com

009-210901948-2016 0412-1502016-DE

PROJET 2	MIREPOIX 2030 Définir les aménagements urbains du Projet "Mirepoix 2030"		ACTION 3/3
Axe stratégique	Affirmer une politique touristique autour de la destination Pyrénées Cathares (Axe 1)		
Besoin en accompagnement	<u>Accompagnement technique</u> : rédiger le cahier des charges de l'étude urbaine afin de définir les aménagements de la cité de Mirepoix <u>Accompagnement financier</u> : aide financière pour la réalisation de l'étude urbaine et paysagère		
Maitre d'ouvrage	COMMUNE DE MIREPOIX		
Contexte du projet	<p>Mirepoix bénéficie d'un patrimoine historique et architectural de premier plan (58 immeubles inscrits, 5 classés Monuments Historiques) s'appuyant notamment sur le caractère médiéval de la Bastide avec ses maisons à pans de bois, sa place des couverts, la maison des consuls et ses solives sculptées ou encore l'ancienne cathédrale Saint-Maurice et l'ancien palais Episcopal. C'est à ce titre, tout comme Montségur, que Mirepoix est classée « Grand Site Midi-Pyrénées ». La Commune, également labellisée « station de tourisme », souhaite mettre en place un plan d'actions de préservation et valorisation de la ville.</p> <p>Pour cela, elle veut s'engager dans la rédaction d'un Schéma Directeur intégrant l'ensemble des problématiques identifiées : embellissement, préservation et valorisation du patrimoine (réflexion sur la réalisation du Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine - CIAP - du Pays d'art et d'Histoire), circulation, mobilité douce, réhabilitation de l'habitat, etc.</p>		
Description de l'action	<p>L'étude devra prendre en compte la transversalité des problématiques tout en ayant une expertise très pointue dans chacun des domaines suivants : Architecture, Histoire et Patrimoine bâti (1) ; Urbanisme (2) ; Mobilité douce et environnement (3) ; Tourisme et patrimoine (4).</p> <p>1 - Architecture, Histoire et Patrimoine bâti :</p> <ul style="list-style-type: none"> - aménagements en cohérence avec la cathédrale, classée Monument Historique - les couverts, classés Monument Historique - la Maison des Consuls, Classé Monument Historique - la porte d'Aval - le pont, le château de Terride, le canal du Béal et le Chêne vert (arbre remarquable) - articulation entre "ville ancienne" et "ville nouvelle" <p>2 - Urbanisme :</p> <ul style="list-style-type: none"> - répondre aux problèmes de circulation - rationaliser le stationnement - retraiter le sol de la place <p>3 - Mobilité douce et environnement :</p> <ul style="list-style-type: none"> - prendre en compte le quotidien d'un piétonnier - liaison entre les différents pôle de services de la ville : Groupe scolaire et Lycée, zones d'activités et commercial (ZAC), pôle sportif, gendarmerie, salle culturelle, voie verte, bord de l'Hers <p>4 - Tourisme et patrimoine :</p> <ul style="list-style-type: none"> - interprétation patrimoniale - développer un plan baignade aux bords de l'Hers - liaison douce entre la place et les bords de l'Hers - accès à la Voie Verte : grande itinérance et porte d'entrée des "4M" - accès à l'antenne de l'Agence de Tourisme et du Patrimoine des Pyrénées Cathares - informations et signalétique d'un ville touristique durable (panneau numérique, signalétique, etc.) 		
Photos / Plans			
Objectif	Lancement de l'étude urbaine "Mirepoix 2030" : février 2017		

Calendrier de mise en œuvre	Délibération de principe de réalisation de l'étude par le conseil municipal : 12 avril 2016 Rédaction du cahier des charges : mars/juin 2016 Accords des demandes de subventions : septembre 2016 Lancement du marché et recrutement du Bureau d'étude : octobre/décembre 2016 Début de l'étude : janvier/février 2017		
Détails des dépenses	Etude : 80 000€ HT		
Plan de financements	FINANCEURS		
	Conseil Départemental de l'Ariège <i>Critères "Développement touristique/Préservation patrimoine : 20% plafond 10 000€"</i>	Euros	%
	Conseil Régional Midi-Pyrénées/Languedoc-Roussillon <i>Critères "Grands Sites Midi-Pyrénées/Languedoc-Roussillon : 50% plafond à 30 000€"</i>	10 000 €	13%
	Etat - FNADT Territorial <i>Critères "Développement touristique"</i>	30 000 €	38%
		24 000 €	30%
		Autofinancement	16 000 €
	TOTAL	80 000 €	100%
Acteurs / Structures	Dispositif AIDER	Bruno Fareniaux (Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie)	
	Pilotage technique	Préfecture : Jean-Claude Masson, Guillaume André DRAC-STAP : Jean-Pierre Poirier, Julien Delphin DDT : Cédric Godefroy Territoire : Isabelle Alex (Commune de Mirepoix), Benoît Combes (CCPO/CCPM)	
	Partenaires identifiés	ABF, DRAC, DDT (SCAT), Conseil Régional LR/MP, Conseil Départemental Ariège, CAUE, ANVPAH	
Documents existants	Etude de faisabilité de mise en œuvre d'un secteur sauvegardé (Cabinet AARP - Rémi Papillaut) - 2012 Feuille de route « Mirepoix : Grand Site Midi-Pyrénées » - Septembre 2015 Note du service territorial de l'architecture et du patrimoine de l'Ariège - Juin 2015		

REÇU EN PREFECTURE

le 14/04/2016

Application agréée E-legalite.com

009-210901948-2016.0412-1502016-DE